

CONCOURS 2017 DE « LIVRES SANS FRONTIERES » D'OLORON-SAINTE- MARIE

Article 1 : dans le cadre du salon du livre 2017 des 10 et 11 juin, l'association « livres sans frontières » d'Oloron organise un concours d'écriture sur le thème : « *Passions, frissons, fictions* ». Ce concours est **entièrement gratuit**.

Article 2 : Ce concours est ouvert aux individus n'ayant jamais été publiés à compte d'éditeur, sauf éventuellement sur un ouvrage collectif. Deux catégories de candidats sont déterminées : jeunes de moins de 18 ans (joindre autorisation parentale) et adultes. Des participations collectives (animations d'école, ateliers d'écritures) pourront être organisées par l'association et feront alors l'objet d'accords particuliers. Elles ne relèvent donc pas du présent règlement.

Article 3 : Un jury constitué sera désigné par l'association. Ses décisions sont sans appel. Il n'a pas à justifier de ses choix.

Article 4 : Le texte pourra prendre la forme d'une nouvelle, d'un conte, d'un poème, d'un texte de chanson bref, tous les formes sont admises. L'auteur s'engage juste à respecter les règles de son choix littéraire. Toutefois, un maximum de 15 000 signes ou espaces ne devra pas être dépassé. Le respect du thème «*Passions, frissons, fictions* » s'impose impérativement. Si une incompréhension sur le sujet apparaît, les organisateurs sont disponibles par mail (voir adresse plus loin). On rappelle que ces textes devront pouvoir être lus par tous, écoliers, collégiens, jeunes et moins jeunes. Le texte sera original et n'aura jamais été primé dans un autre concours.

Article 5 : Après une présélection opérée par l'association, une vingtaine de textes seront proposés au jury qui couronnera les meilleurs. Les critères retenus seront : le respect du thème, le style, l'originalité et le bon usage de la langue française. Si le niveau atteint n'était pas considéré comme satisfaisant, l'association se réserve le droit d'annuler le concours.

Les gagnants verront leur texte publiés à compte d'éditeur dans le recueil «*Passions, frissons, fictions* » . Ils recevront un lot de livres, un diplôme et un exemplaire du recueil (ils pourront en acquérir d'autres à un prix d'auteur) La présence des gagnants ou de leur représentant est très vivement souhaitée durant la proclamation des résultats qui aura lieu le 10 juin vers 17 heures ainsi que pendant le salon où les lauréats seront présentés aux auteurs.

Article 6 : Un candidat ayant déjà été lauréat ne pourra concourir de nouveau l'année suivant son succès. Un candidat ayant été deux fois couronné ne pourra plus participer à ce

concours. Cette règle ne s'applique pas aux jeunes de moins de 18 ans qui peuvent donc concourir chaque année.

Article 7 : Les textes seront envoyés en cinq exemplaires sous Word ou Open office, format A 4, pages numérotées, police Arial ou Calibri, taille 12, interligne 1 ½, imprimées recto uniquement et agrafées en haut à gauche. Un titre sera donné. Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur ces pages. Les tapuscrits ne seront pas rendus. Les participants ne peuvent envoyer plus de deux textes (dans ce cas, seul le meilleur entrera -éventuellement- dans la sélection finale).

Article 8 : L'envoi devra être fait avant **le dix-huit mars** (cachet de la poste faisant foi). Il doit comprendre :

- Les cinq exemplaires du texte.
- Une enveloppe vierge fermée contenant une fiche précisant les nom, prénom, adresses postale et électronique, téléphones et âge des candidats, ainsi que le titre du texte. Les candidats mineurs y ajouteront l'autorisation parentale.
- Deux enveloppes timbrées à l'adresse du candidat pour résultats et échanges.

L'ensemble sera adressé sous pli non recommandé et suffisamment affranchi à :

Livres sans frontières
Concours 2015
1, rue Gassion
64400 Oloron-Sainte-Marie

Dans le même temps, le candidat enverra sous forme de courriel sa fiche de renseignements avec le texte en pièce jointe à jeanmarc.croquin@wanadoo.fr - **PAS DE PDF** -

Les deux envois sont simultanés et obligatoires

Article 9 : Les lauréats resteront propriétaires de leur texte. Toutefois, ils en autorisent l'exploitation à titre gratuit par l'association (édition, lectures publiques, publication dans la presse, émission de radio)

Article 10 : Les candidats non sélectionnés pourront, s'ils le souhaitent, recevoir un petit compte rendu leur commentant les divers aspects de leur texte. Ce compte rendu sera alors envoyé fin juin, le jury étant trop occupé auparavant.

Article 11 : Le seul fait de participer au concours implique le respect total du présent règlement, en particulier l'originalité du texte et le statut d'amateur de son auteur (Cf article 2).